

Société Civile Professionnelle
Jean-Jacques Gatineau - Carole Fattaccini
Avocats associés au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
18 avenue de Friedland 75008 Paris - Tél 01 45 63 16 32 - Fax 01 45 63 16 27
scp-gatineau-fattaccini@orange.fr

JJG/oh

Paris, le 17 juin 2013

NOTE D'HONORAIRES N° 7218

(à rappeler impérativement SVP)

Je vous remercie par avance de votre aimable règlement

- Défense civile n° G 13-18.597
- Provision d'instruction

POUR : Monsieur Régis MENET

CONTRE : La CAVIMAC

DECISION ATTAQUEE : Arrêt de la Cour d'appel de LIMOGES du 2 avril 2013

- HORS T.V.A. 1 600,33 euros

- T.V.A. 19,6 % 313,67 euros

- **TOTAL HONORAIRES T.T.C.** 1 914,00 euros

APRC

42 rue Philippe FLATOT
71380 SAINT MARCEL



Règlement à effectuer dans le délai d'un mois

Quel que soit le mode de règlement choisi, merci d'y rappeler le numéro de la présente facture indiqué en référence.

IMPORTANT: *Tout retard de paiement nous oblige à percevoir l'intérêt minimum prévu par la loi, soit une fois et demie l'intérêt légal en vigueur. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.*

(Loi n° 2001-420 DU 15 MAI 2001-ART.53-1)

Membre d'une association agréée - Le règlement par chèque est accepté

▪ SIREN: 329 844 526 ▪ SIRET: 329 844 526 000 23 ▪

▪ TVA Intra Communautaire : FR 21 329 844 526 ▪ BIC / SWIFT: CCFRFRPP ▪

▪ IBAN: FR 76 3005 6000 7800 9170 520 ▪